

SÉANCE RÉGULIÈRE DU LUNDI, 7 FÉVRIER 2022

Procès-verbal de la séance régulière du conseil de la Municipalité de Saint-Chrysostome, tenue au Centre culturel Dr Marc Héту situé au 624, rue Notre-Dame, le 7 février 2022 à 19 h 00.

Le conseil de la municipalité de Saint-Chrysostome siège en séance régulière à huis clos, ce 7 février 2022, tel que requis par l'arrêté numéro 2021-090 du 20 décembre 2021.

1. PRÉSENCES

Sont présents à cette vidéoconférence les membres suivants :

Mario Henderson, district #1 : présent Richard Beaudin, district #4 : présent

Marc Roy, district #2 : présent Martin Lafond, district #5 : présent

Jean-Luc Payant, district #3 : présent Suzan Demers, district #6 : présent

Formant quorum sous la présidence du maire, Monsieur Steve Laberge.

Assistent également à la séance, Manuel Bouthillette, directeur général et secrétaire-trésorier et est également présente, Claudine Beaudin, directrice générale adjointe.

L'enregistrement sonore sera disponible sur le site internet de la municipalité.

2022-02-023

2. OUVERTURE DE LA SÉANCE DU 7 FÉVRIER 2022

ATTENDU QUE toute la documentation utile à la prise de décisions a été remise aux membres du conseil au plus tard 72 heures avant l'heure fixée pour le début de la séance;

Proposé par le conseiller Marc Roy
Et résolu unanimement par les conseillers présents

D'OUVRIR la séance régulière à 19 h 15 le quorum étant respecté.

Adoptée à l'unanimité

2022-02-024

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par le conseiller Richard Beaudin
Et résolu unanimement par les conseillers présents

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

2022-02-025

4.1 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 10 JANVIER 2022

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal du 10 janvier 2022 tel que rédigé;

Proposé par le conseiller Jean-Luc Payant
Et résolu unanimement par les conseillers présents

QUE le conseil municipal accepte le procès-verbal tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité

5. MOT DU MAIRE

Le maire Steve Laberge désire remercier le personnel travaillant de près ou de loin dans le domaine de la santé et au niveau scolaire que ce soient les enseignants ou le personnel de soutien.

Il désire remercier l'équipe des travaux publics pour le déneigement des voies de circulation, vous faites un excellent travail. Il souligne également l'excellent travail des employés qui travaillent au niveau de la patinoire, nous avons de belles surfaces de glace et le chalet est ouvert.

6. MINUTES DU CONSEILLER

Richard Beaudin #4

Le conseiller Richard Beaudin aimerait avoir une étude sur les coûts de déneigement pour notre réseau routier. Il demande s'il y aurait possibilité d'installer un souffleur sur le devant de la chargeuse-rétrocaveuse.

Martin Lafond #5

Le conseiller Martin Lafond souligne qu'il y a une belle participation des jeunes à la patinoire cet hiver.

7. DÉPÔT DES DOCUMENTS

7.1 CORRESPONDANCE

Les membres du conseil ont reçu une copie de la correspondance du mois. Cette liste est déposée aux archives municipales sous la cote 102-101.

7.2 DÉPÔT DU RAPPORT DES PERMIS ET CERTIFICATS PAR L'INSPECTEUR MUNICIPAL POUR LE MOIS DE JANVIER 2022

Le directeur général et secrétaire-trésorier Manuel Bouthillette dépose la liste des permis émis par l'inspecteur municipal Bastien Moisan pour la période du 1^{er} au 31 janvier 2022.

7.3 RAPPORT DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL

Le directeur général et secrétaire-trésorier Manuel Bouthillette dépose le rapport de Bastien Moisan, inspecteur municipal pour la période du 1^{er} au 31 janvier 2022.

7.4 DÉPÔT – SERVICE SÉCURITÉ INCENDIE – STATISTIQUES PROVENANT DU SSI AU 31 JANVIER 2022 – INTERVENTIONS INCENDIES ET PREMIERS RÉPONDANTS POUR SAINT-CHRYSOSTOME

Le directeur général et secrétaire-trésorier Manuel Bouthillette dépose la liste des interventions incendie préparé par le directeur incendie Paul Dagenais pour le mois de janvier 2022. Aucune intervention de premier répondant n'a eu lieu durant le mois.

8. AVIS DE MOTION

8.1 AVIS DE MOTION – PROJET DE RÈGLEMENT NO. 084-2004-16 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NO. 084-2004 AFIN D'INTÉGRER DES DISPOSITIONS RELATIVES AUX CONDITIONS POUR FINS DE PARCS, DE TERRAINS DE JEUX ET D'ESPACES NATURELS

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Jean-Luc Payant, à l'effet de déposer séance tenante un projet de règlement no. 084-2004-16 modifiant le règlement de lotissement no. 084-2004 afin d'intégrer des dispositions relatives aux conditions pour fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels.

9. RÈGLEMENTS

2022-02-026 9.1 ADOPTION DU RÈGLEMENT NO. 228-2022 ÉDICTANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS-ES DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-CHRYSOSTOME

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion a été donné par le conseiller Richard Beaudin lors de la séance régulière du 10 janvier 2022 et qu'un projet de règlement a également été déposé;

CONSIDÉRANT le règlement no. 228-2022 tel que présenté;

Proposé par le conseiller Martin Lafond
Et résolu unanimement par les conseillers présents

D'ACCEPTER le règlement no. 228-2022 édictant le code d'éthique et de déontologie des élus-es de la Municipalité de Saint-Chrysostome. Que le présent règlement remplace le règlement no. 196-2018 Relatif au Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux, adopté le 5 février 2018.

Adoptée à l'unanimité

2022-02-027 9.2 ADOPTION DU RÈGLEMENT NO. 176-2004-01 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO. 176-2004 ÉTABLISSANT UN PLAN DE REVITALISATION

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion a été donné par le conseiller Jean-Luc Payant lors de la séance régulière du 10 janvier 2022 et qu'un projet de règlement a également été déposé;

CONSIDÉRANT le règlement no. 176-2004-01 tel que présenté;

Proposé par le conseiller Richard Beaudin
Et résolu unanimement par les conseillers présents

D'ACCEPTER le règlement no. 176-2004-01 modifiant le règlement no. 176-2004 établissant un plan de revitalisation.

Adoptée à l'unanimité

2022-02-028

9.3 PROJET DE RÈGLEMENT NO. 084-2004-16 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NO. 084-2004 AFIN D'INTÉGRER DES DISPOSITIONS RELATIVES AUX CONDITIONS POUR FINS DE PARCS, DE TERRAINS DE JEUX ET D'ESPACES NATURELS

CONSIDÉRANT le projet de règlement no. 084-2004-16 tel que présenté;

Proposé par le conseiller Marc Roy
Et résolu unanimement par les conseillers présents

D'ACCEPTER le dépôt du projet no. 084-2004-16 modifiant le règlement de lotissement no. 084-2004 afin d'intégrer des dispositions relatives aux conditions pour fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels. Une copie de ce projet de règlement est disponible pour consultation à l'Hôtel de ville.

Adoptée à l'unanimité

10. ADMINISTRATION

2022-02-029

10.1 APPROBATION DE LA LISTE DES DÉPENSES DU MOIS

Proposé par le conseiller Richard Beaudin
Et résolu unanimement par les conseillers présents

D'APPROUVER la liste des dépenses du mois selon la liste déposée à la séance régulière du 7 février 2022 comme suit :

Liste des comptes à payer au 7 février 2022 : **373 559.70 \$**
Liste des paiements émis du 11 janvier au 6 février 2022 : **60 609.19 \$**
Liste des salaires payés pendant cette période : **34 349.28 \$**

Les présentes listes sont déposées aux archives sous la cote 207-120.

Je soussigné Manuel Bouthillette, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office, qu'il y a les fonds nécessaires à l'ensemble du budget pour effectuer le paiement des comptes du mois.

Adoptée à l'unanimité

2022-02-030

10.2 DÉPÔT LISTE DES PERSONNES ENDETTÉES POUR TAXES

CONSIDÉRANT l'article 1022 du Code municipal mentionnant que le secrétaire-trésorier doit préparer un état indiquant les noms et états de toutes personnes endettées envers la municipalité pour taxes municipales, tels que désignés au rôle d'évaluation;

CONSIDÉRANT que cet état est soumis au conseil séance tenante pour approbation;

Proposé par le conseiller Marc Roy
Et résolu unanimement par les conseillers présents

QU'une lettre soit envoyée aux propriétaires concernés les avisant d'acquitter leurs arrérages de taxes indiqués sur leur compte, et ce avant le 25 février 2022;

Qu'à défaut, le directeur général/secrétaire-trésorier soit mandaté à transmettre à la MRC le Haut-Saint-Laurent, l'état des immeubles à être vendus pour taxes municipales impayées.

Adoptée à l'unanimité

2022-02-031 10.3 SIGNATAIRE – INSTITUTION FINANCIÈRE

CONSIDÉRANT le besoin de nommer un signataire substitut pour signer tout chèques, traites, billets à ordre et autres effets pour la Municipalité de Saint-Chrysostome pour les comptes détenus par cette dernière, en cas d'absence du maire;

Proposé par le conseiller Martin Lafond
Et résolu unanimement par les conseillers présents

QUE le conseil municipal nomme le conseiller Richard Beaudin signataire substitut en cas d'absence du maire.

Adoptée à l'unanimité

2022-02-032 10.4 BAIL ANNUEL - AMBIOTERRA

CONSIDÉRANT le renouvellement de bail annuel de l'organisme Ambioterra;

CONSIDÉRANT le loyer mensuel pour l'occupation des locaux suivants :

- Local 31 400 \$
- Local 33 175 \$

Proposé par le conseiller Jean-Luc Payant
Et résolu unanimement par les conseillers présents

D'AJUSTER le prix mensuel selon l'Indice de prix à la consommation (IPC) de janvier 2022.

Adoptée à l'unanimité

11. RESSOURCES HUMAINES

12. HYGIÈNE DU MILIEU

13. SÉCURITÉ PUBLIQUE

2022-02-033 13.1 ACQUISITION APPAREILS RESPIRATOIRES – ARÉO-FEU

CONSIDÉRANT que le service incendie désire acquérir deux appareils respiratoires;

CONSIDÉRANT la soumission S-00327661 déposé par Aréo-Feu au montant de 22 070.00 \$, plus taxes;

Proposé par le conseiller Marc Roy
Et résolu unanimement par les conseillers présents

D'AUTORISER l'achat au montant de 22 070.00 \$, avant taxes chez **Aréo-Feu**. Que cette dépense sera financée à même le budget.

Adoptée à l'unanimité

14. URBANISME ET INSPECTION

2022-02-034 14.1 SOUMISSION – RÈGLEMENT PLAN D'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE

CONSIDÉRANT que le conseil municipal désire un règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble;

CONSIDÉRANT la soumission 202204 de **Philippe Meunier et Associée** au montant 2 100.00 \$, plus taxes;

Proposé par le conseiller Jean-Luc Payant
Et résolu unanimement par les conseillers présents

De retenir la soumission au montant de 2 100.00 \$, plus taxes. Que cette dépense sera financée à même le budget.

Adoptée à l'unanimité

15. TRAVAUX PUBLICS

2022-02-035 15.1 APPEL D'OFFRES 202205 – MANDAT ARPENTEUR, SERVITUDE BORNE-SÈCHE

CONSIDÉRANT qu'une borne sèche a été installée au 470, rang St-Charles à Havelock;

CONSIDÉRANT qu'une résolution portant le #2020-09-229 a été adoptée afin de décréter les travaux avec l'accord du propriétaire;

CONSIDÉRANT que la municipalité s'est engagée à mandater un arpenteur-géomètre afin d'effectuer une servitude de passage;

CONSIDÉRANT les soumissions suivantes suite à un appel d'offres sur invitation :

| Soumissionnaire | Prix (avant taxes) |
|---------------------------------|--------------------|
| Géométra Arpentage inc. | 1 825.00 \$ |
| Denicourt, arpenteurs-géomètres | 2 150.00 \$ |

Proposé par le conseiller Mario Henderson
Et résolu unanimement par les conseillers présents

De retenir la soumission **Géométra Arpentage inc.** au montant de 1 825.00 \$, plus taxes. Que cette dépense sera financée à même le budget.

Adoptée à l'unanimité

2022-02-036 15.2 APPEL D'OFFRES 202206 – COUPE DE GAZON

CONSIDÉRANT que nous avons effectué un appel d'offres sur invitation pour la coupe de gazon au parc Cécile-Rochefort pour l'année 2022 avec « option supplémentaire » coupe de gazon 2023;

CONSIDÉRANT les soumissions suivantes :

| Soumissionnaire | Prix (avant taxes) 2022 | Prix (avant taxes) 2023 |
|------------------------|----------------------------|----------------------------|
| 9114-6613 Québec inc. | 9 850.00 \$ | 9 850.00 \$ |
| Les Entreprises L.L.D. | 10 524.03 \$ | 10 524.03 \$ |
| Aménagement K.B. | 11 400.00 \$ | 11 400.00 \$ |

Proposé par le conseiller Mario Henderson
Et résolu unanimement par les conseillers présents

DE retenir la soumission **9114-6613 Québec inc.** au montant de 9 850.00 \$, plus taxes pour la coupe de gazon au Parc Cécile-Rochefort pour les années 2022 et 2023. Que cette dépense sera financée à même le budget.

Adoptée à l'unanimité

2022-02-037 15.3 APPEL D'OFFRES 202207 – REMPLACEMENT POMPE ET COLONNES PUIITS #3

CONSIDÉRANT la recommandation de Josée Bourdon et Stéphane Laberge, opérateurs de l'usine de filtration en eau potable de procéder au remplacement de la pompe et colonne au puits #3;

CONSIDÉRANT que le débit de la pompe a diminué depuis la dernière année et que l'installation date de 2005;

CONSIDÉRANT que nous avons effectué un appel d'offres pour le remplacement de la pompe et colonne au puits #3, avec les mêmes spécifications recommandées par l'ingénieur;

CONSIDÉRANT les soumissions suivantes :

| Soumissionnaire | Prix (avant taxes) |
|----------------------------------|--------------------|
| 9314-1984 Quincaillerie Machabée | 9 220.50 \$ |
| Moteurs Excel Électrique | 13 650.00 \$ |

Proposé par le conseiller Martin Lafond
Et résolu unanimement par les conseillers présents

DE retenir la soumission de **9314-1984 Quincaillerie Machabée** au montant de 9 220.50 \$, plus taxes. Que cette dépense sera financée à même le surplus affecté aqueduc.

Adoptée à l'unanimité

2022-02-038 15.4 OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS SHELLEX GROUPE CONSEIL – REMPLACEMENT PONCEAU VERBALISÉ RANGS SAINT-JOSEPH ET DE LA RIVIÈRE NOIRE NORD

CONSIDÉRANT que la municipalité veut procéder au remplacement d'un ponceau verbalisé dans le rang Saint-Joseph et dans le rang de la Rivière noire nord;

CONSIDÉRANT l'offre de services #1-007-22-M de la firme **Shellex Groupe Conseil** au montant de 16 400.00, \$ plus taxes, pour la préparation du relevé topographique, préparation des plans pour approbation de la MRC le Haut-Saint-Laurent;

Proposé par le conseiller Marc Roy
Et résolu unanimement par les conseillers présents

D'ACCEPTER l'offre de services pour la firme **Shellex Groupe Conseil** de 16 400.00, \$ plus taxes. Que cette dépense sera financée à même le budget.

Adoptée à l'unanimité

2022-02-039 15.5 OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS SHELLEX GROUPE CONSEIL – RÉFECTION DE CHAUSSÉE RANGS SAINT-JOSEPH ET SAINT-JEAN-BAPTISTE

CONSIDÉRANT que la municipalité veut procéder à la réfection de la chaussée dans le rang Saint-Joseph sur une longueur de 4.3 kilomètres et dans le rang Saint-Jean-Baptiste sur une longueur de 800 mètres;

CONSIDÉRANT l'offre de services #1-006-22-M de la firme **Shellex Groupe Conseil** au montant de 21 750.00 \$, plus taxes pour la préparation du document d'appel d'offres;

Proposé par le conseiller Marc Roy
Et résolu unanimement par les conseillers présents

D'ACCEPTER l'offre de services pour la firme **Shellex Groupe Conseil** de 21 750.00 \$, plus taxes. Que cette dépense sera financée à même le budget.

Adoptée à l'unanimité

16. LOISIRS ET VIE COMMUNAUTAIRE

2022-02-040 16.1 OFFRE DE SERVICES CAMP DE JOUR 2022 – MANDAT « LES ÉVÉNEMENTS DROITS AU BUT »

ATTENDU QUE la municipalité désire offrir un camp de jour 2022;

ATTENDU l'offre de « Services en loisirs – Camp de jour 2022 » de Samuel Julien (Les Événements droits au but) au montant de 18 000 \$, plus taxes;

ATTENDU QUE la tenue du camp de jour 2021 a été un franc succès avec « Les Événements droit au but »;

Proposé par le conseiller Jean-Luc Payant
Et résolu unanimement par les conseillers présents

D'ACCEPTER l'offre de services au montant de 18 000 \$, plus taxes. Que cette dépense sera financée à même le budget. Le conseil municipal mandate Steve Laberge, maire et Manuel Bouthillette, directeur général et secrétaire-trésorier à signer l'entente de services professionnels pour et au nom de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité

2022-02-041 16.2 SALLE COMMUNAUTAIRE DE SAINT-CHRYSOSTOME – PROTECTION MUR INTÉRIEUR

CONSIDÉRANT que la municipalité désire installer une protection à deux murs intérieurs à la salle communautaire;

CONSIDÉRANT que cette salle sert pour des activités sportives;

CONSIDÉRANT la soumission S-1301 de **M. Leduc Entrepreneurs Peintre inc.** au montant de 13 772.50 \$, plus taxes;

CONSIDÉRANT la confirmation de la subvention PAFIRS (Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives) au montant de 98 834 \$;

Proposé par le conseiller Martin Lafond
Et résolu unanimement par les conseillers présents

D'ACCEPTER la soumission de la compagnie **M. Leduc Entrepreneur Peintre inc.** au montant de 13 772.50, plus taxes et de préciser que cette dépense sera financée par la subvention du ministère de l'Éducation et l'Enseignement supérieur avec programme P.A.F.I.R.S. et le surplus affecté-Loisirs.

Adoptée à l'unanimité

2022-02-042 16.3 APPUI AU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRES VALLÉE-DES-TISSERANDS – MÉCANIQUE AGRICOLE

Appui au Centre de services scolaire de la Vallée-des-Tisserands pour la poursuite des activités du programme menant au diplôme d'études professionnelles
Mécanique agricole

CONSIDÉRANT le besoin des industries de la région d'avoir des mécaniciens d'équipements agricoles compétents et formés à la fine pointe des dernières technologies;

CONSIDÉRANT que l'activité agricole est au cœur de l'activité économique régionale;

CONSIDÉRANT que le territoire desservi par le Centre de formation professionnelle des Moissons-et-Pointe-du-Lac est principalement agricole;

CONSIDÉRANT que le programme d'études *Mécanique agricole* (ouvriers agricoles) se retrouve parmi les programmes visés dont l'offre est jugée insuffisante en Montérégie;

CONSIDÉRANT les investissements et contributions apportées depuis janvier 2015 au point de service Saint-Joseph à Saint-Chrysostome afin d'y construire un nouvel atelier, faire l'acquisition de certaines machineries et réaménager certains locaux utilisés;

CONSIDÉRANT la contribution des entreprises de la région qui fait preuve des besoins en main-d'œuvre et de la mobilisation du milieu;

Proposé par le conseiller Susan Demers
Et résolu unanimement par les conseillers présents

QUE la Municipalité de Saint-Chrysostome appuie la demande du Centre de services scolaire de la Vallée-des-Tisserands pour offrir le programme d'études professionnelles *Mécanique agricole* au point de service Saint-Joseph à Saint-Chrysostome, afin de répondre aux besoins de la région.

Adoptée à l'unanimité

17. DIVERS

Le conseiller Marc Roy demande d'aller en appel d'offres pour le lignage des rangs et le scellement pour fissure où c'est nécessaire. Le conseil est d'accord avec cette proposition.

18. PÉRIODE DE QUESTIONS

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel, la séance se déroule à huis clos.

CONSIDÉRANT que les citoyens pouvaient transmettre leurs questions par courriel au directeur général et secrétaire-trésorier, aucune question n'a été transmise.

2022-02-043

19. LEVÉE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT QUE les sujets à l'ordre du jour ainsi que la période de questions sont épuisés;

Proposé par le conseiller Richard Beaudin
Et résolu unanimement par les conseillers présents

DE lever la séance régulière du Conseil municipal du 7 février 2022 à 20 h 07.

Adoptée à l'unanimité

Steve Laberge
Maire

Manuel Bouthillette
Directeur général et greffier-trésorier